

REPUBLIQUE DU BENIN

-----&&-----

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

-----&&-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----&&-----

DECRET N°2014-387 DU 2 JUILLET 2014

portant nominations et promotions à titre
exceptionnel et civil dans l'Ordre National
du Bénin des Professeurs titulaires du
CAMES.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 avril 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°1917/MESRS/DC/SGM/DGES/SA du 11 avril 2014 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin, 



DECRETE :

Article 1^{er} : est élevée à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin à la dignité de Grand Officier pour prendre rang de la date de sa réception dans l'ordre Madame GANGBO Flore Armande, Histologiste Embryologue Cytogénétique (Com/ONB. Décret n°2010-159 du 07/05/2010).

Article 2 : Sont promues à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade d'officier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Messieurs :

- BOUKARI Moussa, (Ch/ONB. Décret n°2002-058 du 26/02/2002) ;
- SALIFOU Sahidou, (Ch/ONB. Décret n°2013-449 du 08/10/2013) ;

Article 3 : Sont nommées à titre Exceptionnel et Civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre les personnalités béninoises dont les noms suivent :

- Madame HOUNNOU Djidjoho Elise Sidonie épouse TCHABI;

Messieurs :

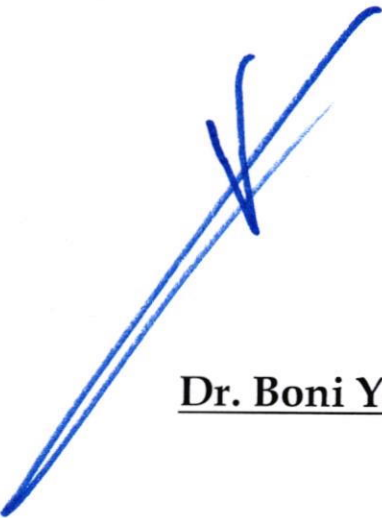
- AGOSSOU Noukpo Nicolas ;
- AHOHUENDO Bonaventure Cohovi ;
- AVLESSI Félicien ;
- BABA-MOUSSA Lamine Saïd ;
- BADA Médard Dominique ;
- EDORH Aleodjrodo Patrick ;
- FONTON Houédougbe ;
- GBAGUIDI Ahonagnon Noël ;
- HOUNDENOU Constant ;
- LALEYE Anatole Adébowalé Olabissi ;
- MEDEHOUEGNON Ahotondji Pierre ;
- SOUMANOU Mohamed Mansourou ;
- TODJIHOUNDE Léonard ;
- TOGNIDE Coovi Mathieu ;

- DOMINGO Etienne, (Ch/OMB décret n°98-598 du 02/12/1998.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

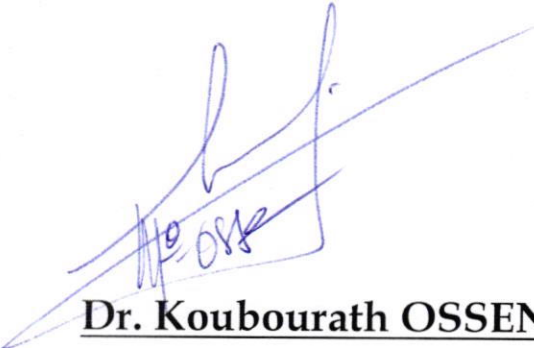
Fait à Cotonou, le 02 juillet 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 26 -
GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE-DCC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT- 3 - BN- DAN-
ONIP 3 - UNB - FASEG -ENA - 3 - JORB 2 - INTERESSES 19.

